



9 mois plus tard

Certains salariés s'étaient étonnés du préavis de grève déposé lors des dernières élections. Préavis concernant, entre autre, la suppression au quotidien de la présence d'un 4^{ème} technicien vidéo.

Cette suppression est effective depuis 3 semaines et on en mesure déjà les conséquences: 3 CDD n'auront bientôt plus de travail et une CDI en demande de mobilité depuis 10 ans remplissant tous les critères a essuyé un 5ème refus. La direction s'était pourtant engagée à créer un poste. Mensonge !

Aujourd'hui, la charge de travail inhérente au poste de diffusion (même si elle a été réduite) incombe au technicien vidéo chargé du Nodal.

Pour rappel, 2 burn out ont déjà eu lieu sur ce poste du nodal dont un va se solder par un licenciement...

Il y a 2 semaines, devant les difficultés d'un salarié à bien gérer simultanément puis successivement les 2 postes, la Direction s'est permis un rappel à l'ordre !

Comble du contorsionnisme, on nous explique maintenant qu'en cas de problèmes, le vidéo ne sera plus responsable de son propre travail.

Le cadre de régie en endossera la responsabilité !

Qui sommes-nous pour la Direction ? Des presse-boutons sans cervelle ? Des salariés coupables mais non responsables ?

La CGT n'accepte pas cette nouvelle organisation de travail propice aux risques psychosociaux et alerte le CHSCT.

Dans d'autres centres, des solutions existent. La CGT demande à la Direction de revoir sa copie.

Paris, le 3 octobre 2016